

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024**

Conseillers	Date de la convocation	Date de l'affichage
En exercice : 10	10/10/2024	24/10/2024
Présents : 7		

Le dix-huit octobre deux-mil vingt-quatre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de SACHY, Régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Mme Arlette BRACONNIER, Maire.

Étaient présents : Arlette BRACONNIER, Nadège GUILLAUME, Véronique LUCAS, Marguerite BAGE, Thierry LEGRAND, Bernard HIBLOT, Gilbert GIBOU.

Absente excusée : Maggy SERRANO

Absents non excusés : Émilie SCHNEIDER, Christophe FINCK.

Secrétaire de séance : Bernard HIBLOT

Objet : PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2131-1, III ;

Vu le décret n°2024-719 du 5 juillet 2024 relatif aux règles de publicité des actes pris par les communes et leur groupement, et notamment l'article 1 ;

Considérant que la commune de Sachy, dont la population est de 188 habitants, soit moins de 3.500, ne dispose pas d'un site internet,

Considérant qu'il convient ainsi d'opter pour un mode de publication dérogatoire prévu par le CGCT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'opter pour le régime dérogatoire suivant concernant la publication des actes administratifs réglementaires : affichage
- dit que conformément aux dispositions du CGCT, le conseil municipal pourra revenir à tout moment sur ce choix par une nouvelle délibération ;
- dit que la présente délibération sera transmise à la Communauté de communes des portes du Luxembourg (<https://www.portesduluxembourg.fr>) pour publication sur son propre site internet.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire Arlette BRACONNIER

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture
Et publication ou notification du



ARLETTE BRACONNIER

Arlette BRACONNIER
2024.10.29 14:56:26 +0100
Ref:7488508-11233262-1-D
Signature numérique
la Maire